

REGLEMENT 2020

ARTICLE 1 : Manifestation dimanche 17 mai 2020 de 8 heures à 17 heures, les exposants sont attendus dès 5 heures, avec mise en place jusqu'à 8h30.

ARTICLE 2 : Les emplacements sont situés autour de la salle des fêtes de Fillinges.

ARTICLE 3 : **Chaque participant devra quitter son emplacement en ayant soin de le rendre en l'état de propreté trouvé le matin** (des sacs poubelles seront distribués à cet effet).

ARTICLE 4 : Les exposants désirant vendre des denrées alimentaires ne seront pas acceptés. Tombola et jeux payants seront interdits.

ARTICLE 5 : Nous rappelons aux exposants qu'ils s'engagent à ne vendre aucun objet dérobé, à ne faire fonctionner aucun moteur à essence ou autre carburant.

ARTICLE 6 : **Les emplacements sont considérés comme réservés à la réception du dossier complet (pièce d'identité et règlement).** Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.

ARTICLE 7 : Les exposants n'ayant pas réglé le montant de leur réservation se verront attribuer un emplacement dans la limite des places disponibles.

ARTICLE 8 : Prix de chaque emplacement de 4 m x 2,5 m : 15 euros ;

ARTICLE 9 : Le stationnement des véhicules est interdit sur les emplacements de la Brocante.

ARTICLE 10 : Les exposants s'engagent à quitter leur emplacement à partir de 17 heures. **Aucun départ avant cette heure ou sans l'aval de l'organisateur ne sera autorisé pour des raisons de sécurité.**